



Résidence Impulsion

avril
– juin 2027

La résidence *Impulsion* s'adresse à tout·es artiste·s désireux·ses d'impliquer activement un groupe de personnes non-artistes professionnel·les à son processus de création.

Cette résidence annuelle de trois mois permet à un·e ou des artiste·s d'amorcer ou de poursuivre une recherche dont le processus engage directement des personnes non-artistes professionnel·les : une classe, un centre de jour, une maison de quartier, un groupe de citoyen·nes, de MENA, d'apprenant·es FLE, etc. Concrètement, l'élan émane de(s) artiste(s). Il·s posent un cadre et leurs objectifs puis indiquent une trajectoire, laquelle sera remise en question, déviée, enrichie par le groupe qu'il·s auront constitué. Sous l'appellation d'*Impulsion*, cette résidence se situe comme une étape motrice dans le processus créatif, sans finalité attendue.

QUE COMPREND LA RÉSIDENCE ?

L'artiste ou le collectif sélectionné·e par le jury reçoit :

- une bourse de 2500€ (TTC)
- un espace de travail (17m², au 2^e étage sans ascenseur)
- un accompagnement, à définir avec l'artiste ou le collectif lauréat·e.

Un contrat détaillé est signé en début de résidence entre l'ISELP et l'artiste ou le collectif lauréat·e.

MODALITÉS

QUI PEUT CANDIDATER ET COMMENT ?

- Cet appel s'adresse aux artistes (ou collectifs) qui intègrent dans leur pratique un dialogue avec un ou des groupe·s de personnes non-artistes professionnel·les.
- Vous pouvez postuler à tout moment de votre parcours, sans limite d'âge, sans diplôme prérequis.
- Vous devez être domicilié·es en Belgique et le projet doit se dérouler à Bruxelles.
- Votre pratique appartient au champ des arts plastiques et/ou audiovisuels.

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

Une introduction avec :

- Titre du projet (même provisoire)
- Type de public pressenti (asbl, écoles, groupes, âges, etc.)
- Court résumé du projet (trois lignes)

Un contenu (d'environ 15 000 signes espaces compris si format écrit) dans lequel nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

- Que signifie pour vous la recherche-crédation ?
- Quelles sont vos intentions spécifiques à l'égard de la résidence ?
- Quelle est votre méthodologie de travail ?
- Comment se manifeste la rencontre avec le public dans votre projet ?
- Avez-vous déjà un groupe avec lequel vous avez envie de co-construire ? Si oui, décrivez-le.
- Comment sollicitez-vous la participation des personnes avec lesquelles vous comptez travailler ?
- Qu'attendez-vous de l'ISELP vis-à-vis de votre projet ?

Votre dossier (introduction + contenu) sera présenté sur le support de votre choix : papier (format libre), fichier PDF, fichier audio ou vidéo, mind map, etc. sous l'appellation « NOM_Prénom_Titreduprojet ».

Toute annexe éventuelle (CV, portfolio, visuels) doit nous parvenir en version PDF sous l'appellation « NOM_Prénom_Titreduprojet ».

JURY :

Un jury composé de l'équipe de médiation de l'ISELP ainsi que des membres extérieur·es issu·es du monde de l'art contemporain.

PROMOTION :

La promotion du travail de·s artiste·s est assurée par l'ISELP pendant toute la durée de la résidence. L'ISELP se réserve le droit de reproduire une ou des image(s) sélectionnée(s) avec le·la ou les résident·es sous quelque forme que ce soit, sur les réseaux sociaux, dans la presse, dans son matériel promotionnel ou scientifique, dans le but de faire connaître cette recherche-crédation ou la participation de ou des artiste·s au programme de résidence.

CALENDRIER :

- Date limite d'envoi des candidatures : **17 janvier 2027 (minuit)**
- Annonce de l'artiste ou du collectif lauréat·e : **17 février 2027**
- Résidence entre avril et juin 2027

Votre démarche artistique croise les préoccupations de la résidence *Impulsion*, mais vous avez des questions ? Nous vous invitons à nous contacter par mail.

Géraldine Marchal : g.marchal@iselp.be

Marjorie Bonnet : m.bonnet@iselp.be

ENVOYEZ VOTRE DOSSIER À :
mediation@iselp.be

DATE LIMITE DES CANDIDATURES :
17 janvier 2027 (minuit)